

Agde, le 17 novembre 2022

COMITE DE QUARTIER « MIRABEL LYAUTEY »
Réunion du 16 Novembre 2022

VIE QUOTIDIENNE

1 - Chemin du 17eme D'Infanterie, cette maison est abandonnée depuis des années, elle est ouverte et des jeunes à la sortie de l'école viennent à l'intérieur, le soir aussi, voir pour la sécuriser.

Réponse :

Les services de la ville ont rencontré des difficultés pour trouver le propriétaire. Celui-ci a été identifié, des courriers lui ont été envoyés afin de l'alerter sur le manque d'entretien de son jardin et la sécurisation de sa propriété.

2 - Chemin du 17^e D'infanterie, il faudrait mettre des potelets à certains endroits, question déjà évoqué lors de la dernière réunion vue avec M Ruiz.

Réponse :

Cette intervention est programmée en début d'année.

3 - Pour les pigeons, comment faire pour éviter leurs proliférations et procédé en en avoir moins.

Réponse :

Pour éviter la prolifération des pigeons, il faut impérativement éviter de leur donner à manger, fermer les fenêtres des greniers, des maisons inhabitées...

Quand un lieu envahi par les pigeons est repéré, un courrier est envoyé aux propriétaires. Il est possible aussi de poser des cages.

4 - Rue Barthélémy et Rigal des rats sortes des maisons inoccupées que faire.

Réponse :

Une campagne de dératisations est en cours.

5 - Suite à la coupure d'éclairage des rues la nuit de 23h à 5h30, concernant les caméras sont-elles toujours opérationnelles ?

Réponse :

Les caméras ont besoin d'un minimum de lumière pour « voir » distinctement. Néanmoins, en cas d'obscurité, elles basculent automatiquement en « noir et blanc » ce qui permet notamment lorsque la nuit n'est pas « noire » d'arriver à distinguer certaines choses. Le côté positif est que toute lumière de phare est rapidement repérée.

6 - On constate que de plus en plus de véhicules sont garés sur les trottoirs et cela gêne les piétons, que faire.

Réponse :

Il y a beaucoup plus de verbalisations au stationnement.

- 4800 pour les mois de juillet-août 2022,
- contre 3000 en saison 2021.

Nous priorisons les axes routiers et les secteurs à forte fréquentation, les lotissements se traitent au coup par coup en fonction des demandes.

7 - On constate que la commune est de plus en plus sale, dépôt sauvage...

Réponse :

Ce n'est pas ce que nous constatons, le nombre de dépôts sur la commune est en nette diminution. Nous relevons toute fois qu'un effort est encore nécessaire au centre-ville.

8 – Rue Famille Carrausse serait-il possible de marquer les places de parkings.

Réponse :

Il est possible de tracer des places de stationnement mais cela entrainera des places en moins.

9 - Vous avez proposé que le sens de circulation Rue Jean Pallares serait en sens unique, pourquoi.

Réponse :

Une partie de la rue Jean Pallares est privée, on ne peut pas intervenir de façon aisée. Nous pouvons nous permettre de limiter la vitesse à 30km/h et implanter un STOP.

10 - Certains demandent la visite du nouveau théâtre pour les adhérents des quartiers.

Réponse :

Nous l'organiserons.

11 - Le marché qui a lieu le **Dimanche** matin l'été se tiendra où l'année prochaine puisque la promenade sera en travaux.

Réponse :

Dans l'immédiat, ce marché est suspendu.

12 - Le marché du **Jeudi** qui a été déplacé place Mirabeau et en face de la poste, cela est provisoire pendant les travaux de la promenade et après.

Réponse :

Le marché du jeudi a été déplacé sur le parking de la Calade et le parking derrière le Moulin des Évêques le temps des travaux et retournera par la suite sur la promenade.

13 - Le fête foraine du mois de décembre se tiendra où.

Réponse :

La fête foraine prévue sur le parking de la Calade, devrait être annulée.

Une rencontre avec le responsable de la fête foraine devrait avoir lieu très rapidement pour leur proposer d'être présent 5 jours pendant les vacances scolaires à savoir du 22/12 après le marché jusqu'au 28/12 minuit.

SECURITE

Luc Larose, fait le bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la période du 1^{er} Septembre au 13 Novembre 2022.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 18
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 15
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 9
- Domaine « Divers » : 32
- Domaine « Gestion du Domaine public » : 8
- Domaine « environnement » : 122

B) GRANDS TRAVAUX :

Jean-Marc BROUILLET, responsable service des Espaces Verts

PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE

La gestion du Patrimoine Arboré de la ville d'Agde est gérée par la CAHM depuis 2003 et depuis novembre 2018, il a été mis en place un service dédié à la gestion du patrimoine arboré de la CAHM. Un recensement de tous les arbres du domaine public communal urbain a été fait informatiquement avec une fiche sanitaire par sujet.

1) INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Sur l'ensemble du territoire de la CAHM 41 000 arbres recensés, dont 20 532 arbres sur Agde répartis de la façon suivante :

- 7 366 Agde ville / 10 277 Cap d'Agde / 1 113 Grau d'Agde / 1 596 Tamarissière

Le patrimoine arboré de la ville d'Agde représente la moitié de l'ensemble de l'inventaire de la CAHM

2) CONTROLES PERIODIQUES

Des contrôles bis annuels des arbres sont effectués dans les écoles et les crèches (vacances d'été et vacances de Noël), dans les cimetières en septembre et tous les 2 ans sur les autres sites.

Le contrôle consiste à identifier les risques liés à la présence de bois morts, de champignons lignivores, de défauts mécaniques ou de maladies.

En cas de doutes sur la santé des arbres, un expert en arboriculture (ONF ou privé) est requis pour établir un rapport officiel et préconiser un mode de gestion sur plusieurs années.

3) ABATTAGE

Lorsqu'un arbre doit être abattu (malade, mort, dangereux, gênant, problème racinaire, etc), la décision est soumise à la validation des élus.

4) TAILLES

La taille est réalisée soit par les équipes des espaces verts pour les petits sujets soit par l'équipe d'élégage constituée de 7 agents équipés de 2 nacelles élévatrices pour les travaux en hauteur.

Les demandes d'interventions émanent soit des administrés, soit des élus, soit des services techniques de la ville soit du service Patrimoine en tant que gestionnaire. Les requêtes sont toutes examinées mais pas forcément recevables.

5) TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

2 types de traitements annuels :

a- Le traitement de la chenille processionnaire du pin, traitement curatif annuel en octobre par pulvérisation de *Bacillus thuringiensis* sur l'ensemble des conifères sensibles (pins, cèdres) et traitement préventif par hormones sexuelles en mai /juin sur les conifères des écoles et crèches.

b- Le traitement des palmiers contre le charançon du palmier(obligatoire)

8 traitements réalisés en prestation sur 400 palmiers entre les mois de mars et novembre et 4 traitements en régie sur 400 petits palmiers.

6) ROLE DE L'ARBRE EN MILIEU URBAIN

La présence de l'arbre en milieu urbain est bien souvent mal considérée par une partie de la population (salissures, allergies, gênes structurelle, câbles aériens, ombrage, etc).

Pourtant de nos jours il y a une prise de conscience du rôle essentiel que peut jouer la présence des arbres en milieu urbain.

7) LE BON ARBRE AU BON ENDROIT

Trop d'erreurs ont été commises par des plantations d'arbres mal étudiées. Le service Patrimoine Arboré est régulièrement sollicité pour tous les futurs aménagements afin de préconiser les bonnes règles de plantations à savoir la principale, « le bon arbre au bon endroit ». Contrairement à beaucoup d'idées reçues l'arbre n'a pas nécessité à subir des interventions de taille. Plus on le taille plus on le fragilise en créant des plaies sources d'entrées pour les maladies ou la fragilité de sa structure.

Le bon arbre au bon endroit permettra à celui-ci de bien se développer sans causer de nuisances et sans avoir besoin d'interventions régulières pour le contraindre par la taille.

La gestion du Patrimoine Arboré se fait en concertation avec les différents services municipaux, les futurs aménageurs, les élus et en relation avec des experts en arboriculture de l'ONF ou les techniciens de la FREDON, organisme chargé de la veille phytosanitaire.

MONT SAINT LOUP / MONT SAINT MARTIN

En avant-propos il est nécessaire de contextualiser le mode de gestion des Monts Saint Loup et Saint Martin. Dans le cadre d'une convention tripartite (ville, agglo, ONF). L'Office National des Forêts en est le gestionnaire.

Nombreux sont ceux qui considèrent cet espace comme un parc périurbain mais il s'agit bel est bien d'une forêt communale.

1/ TRAVAUX SYLVICOLES

L'ONF fait face actuellement à deux problèmes majeurs que sont la nécessité de dépressage et le suivi sanitaire (présence massive du scolyte). Un plan sur plusieurs années défini par les ingénieurs sylvicoles est en place. Il a pour but de mener à bien une campagne visant à abattre des arbres malades et d'autres susceptibles d'empêcher le bon épanouissement des autres essences.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle certains travaux qui ne nécessitent pas une haute technicité sont confiés par la ville et en accord à l'ONF, à des chantiers PLIE.

2/ UN PROJET GLOBAL

La ville vient de confier à l'ONF une étude d'avant-projet pour l'accueil du public et du paysage. Sous la responsabilité du service domanialité espaces naturels et ruraux, l'ONF a en charge une étude visant à définir un plan d'aménagement global mettant en exergue la naturalité du site, le patrimoine bâti (sémaphore, tour des anglais).

De nombreux services municipaux (sports, Stm, chargés du patrimoine) interviendront en synergie avec l'ONF et les services de l'état tels que les architectes du patrimoine.

A terme une meilleure accessibilité et des aménagements intégrés qui se combinent au paysage doivent permettre à ces points culminants d'être des sites incontournables de la ville.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiments

SALLE POLYVALENTE

En raison de la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes » de la rue Brescou en centre-ville, la Collectivité envisage la création d'une nouvelle Salle Polyvalente, permettant de répondre à l'évolution des usages et répondant aux normes et technologies actuelles.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Construire un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins **des administrés Agathois**, en matière de mise à disposition de locaux, pour tout style de manifestations (repas dansant, lotos, spectacle de fin d'année, ...),
- Réaménager une zone d'entrée urbaine y compris les dessertes des équipements publics environnants (stade Sanguin, espace Carayon, ...),
- Accueillir les bureaux administratifs de la Direction Logistique et Evènementielle, en charge de la location des salles et des animations de la Ville.

Cette **Salle Polyvalente** se situera au niveau de l'entrée du complexe sportif des 7 fonts, sur une parcelle appartenant à la Ville et plus précisément, au niveau des terrains de tennis.

Comme pour tous les nouveaux projets, la ville souhaite répondre aux objectifs de développement durable et d'action pour le climat.

Ainsi, la construction et le réaménagement seront dans le respect d'une construction HQE (Haute qualité Environnementale), en inscrivant le projet dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Cela consistera notamment :

- Par la mise en place d'une infrastructure résiliente encourageant l'innovation,
- Par la mise en place de technique préservant toutes les ressources naturelles et l'utilisation d'une énergie propre,
- Par la mise en œuvre de techniques d'auto consommation durables,
- Par la mise en œuvre de matériaux écoresponsables et respectueux de l'environnement (bois, isolants bio-sourcés, ...)

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture **PEYTAVIN – CLAVEAU DE LIMA** de Montpellier.

Les études de conception seront livrées fin Mars 2023 et l'attribution des entreprises de travaux se fera fin Mai 2023.

Le début des travaux est prévu pour fin Juin 2023 avec 14 mois de travaux et 1 mois de déménagement et de prise en main.

La mise en service opérationnelle de l'équipement est prévue pour fin Octobre 2024.

Coût de l'opération :

Le coût global de la construction du bâtiment et aménagement des abords est de 5 280 000.00 € TTC.

L'aménagement complet de l'opération y compris l'aménagement du parking photovoltaïque et la requalification de l'avenue Paul Balmigère est de 7 800 000.00€ TTC.

Ce projet, grâce au caractère innovant et respectueux de l'environnement, sera subventionné par nos partenaires institutionnels à hauteur de 30% environ.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PUMP-TRACK – PLANEZE / PLAINE DES SPORTS URBAINS

Situé au cœur de la Planèze, à équidistance d'Agde, du Cap et du Grau, le complexe sportif des Champs Blancs va bientôt se doter d'un nouvel équipement. Le pumptrack.

Il constituera le premier élément de la *Plaine de Sports Urbains* qui comprendra à terme :

- une aire de flat (figures au sol en skateboard et BMX),
- une minirampe (skateboard, roller, trottinette, BMX),
- un skatepark.
-

Sur cet espace d'environ 8 500 m² dédié à ce projet, seulement 2 500 m² seront occupés par des infrastructures, le reste de la zone sera dédié aux espaces verts et à la détente.

Dans cet esprit, la Plaine de Sports Urbains s'intégrera parfaitement dans le paysage en s'insérant dans la végétation et les volumes existants. Il n'y aura donc pas d'impact visuel majeur sur le site.

Cet espace se prêtera parfaitement à l'organisation d'événements (contests, jams, concerts...) grâce aux équipements déjà existants, notamment pour les accès et le stationnement (transport en commun, voies douces, parkings...). Le choix des éléments constitutifs du projet a été fait après avoir consulté les utilisateurs de l'ancien skatepark Richelieu.

Un *pumptrack* - ensemble de pistes constituées de bosses dans lesquelles on avance en vélo, skateboard ou trottinette en effectuant un mouvement de "pompage" avec les bras et les jambes - est actuellement en cours de construction au nord du Centre Aquatique, à la place du parking provisoire en bicouche, la centaine de places que celui-ci offrait a été repoussée une cinquantaine de mètres au nord, plus proche de l'école bilingue *Free Little Birds*.

Le pumptrack sera constitué de 3 pistes différentes : une pour les débutants, une handisport et une pour les pratiquants confirmés. Cette première phase de travaux, chiffrée à 275 000 € TTC est financée à hauteur de 60% environ par l'Union Européenne, la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Département de l'Hérault.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des équipements sportifs qualitatifs réalisés par la Commune et plus particulièrement sur ce site, favorisant la pratique des activités de plein air au cœur de la Ceinture Verte. La réalisation de cette infrastructure bénéficiera à tous les Agathois, rayonnera à travers tout le territoire de la CAHM et au-delà et permettra de répondre à la très forte demande des utilisateurs notamment durant la période estivale. Un terrain de basket 3vs3 pourra également être intégré au site.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique, la ville va être confrontée à une très forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz (tarifs x 2.5 pour l'électricité des bâtiments, x 1.5 pour l'électricité de l'éclairage public et x 3.5 pour le Gaz).

L'éclairage public représente une part très importante en matière de dépense pour le budget de la ville. Il va donc être mis en œuvre de nouvelles dispositions pour limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie : de nombreuses mises en valeur du patrimoine vont être éteintes tout au long de l'année, seules les mises en valeur du Moulin des Evêques, du Pont des Maréchaux, de la Cathédrale, de l'Eglise du Grau d'Agde et de la Passerelle du Golf resteront allumées et seront éteintes pendant neuf mois (15 septembre au 14 juin) dès 21 heures et en été (15 juin au 14 septembre) à 1 heure.

L'éclairage public des parkings jouxtant des bâtiments municipaux : groupes scolaires, Centre Aquatique, Hôtel de Ville, Golf, Centre International de Tennis sera éteint au maximum une heure après la fermeture de l'établissement et ne sera rallumé au plus tôt qu'une heure avant l'arrivée des premiers occupants.

Afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse tarifaire sur le budget de la ville, il va être procédé à l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la nuit de 23 h 30 à 5 h 30 du 1^{er} octobre au 30 avril et ce sur la quasi-totalité du territoire communal ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station resteront allumés.

Ces différentes solutions engagées en matière de sobriété énergétique sur le fonctionnement de l'éclairage public permettront d'économiser 1.5 million de kWh ce qui représente 136 tonnes de CO₂ évité.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement de l'éclairage public permettra d'absorber les ¾ de la hausse tarifaire si aucune modification n'avait été réalisée.

En parallèle, la ville va accentuer les travaux de modernisation de son éclairage public pour augmenter la part de la technologie LED dans le parc d'éclairage public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE

Foncier :

Pour permettre la vente de la parcelle destinée à la création de la chambre funéraire, il est nécessaire de déplacer l'association d'utilité publique "Le Chat Agathois".

Cette association qui recueille les chats errants ou perdus, les soigne et leurs trouve de nouveaux foyers, va être délocalisée vers un terrain situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Des bungalows existants seront déplacés tandis que les plus vétustes seront remplacés. La livraison est prévue pour le mois de Décembre 2022.

Ce projet sera implanté sur un terrain municipal cadastré LL 395, actuellement d'une surface totale de 3000 m² (Chat Agathois, Régie des plages et Comité des Fêtes), 833 m² seront revendus pour le centre funéraire pour un montant de 375 000 €, la surface restante, soit 2167 m², sera conservée pour l'extension du cimetière.

Surface vendue pour le centre funéraire = 833 m²

Surface conservée pour extension cimetière = 2167 m²

Occupation actuelle de la parcelle = Chats Agathois / régie des Plages / Comité des Fêtes

Occupation future de la parcelle = Centre Funéraire / extension cimetière

Prix de vente pour le centre funéraire = 375.000 €

Projet :

La ville d'AGDE a lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à projet pour la construction d'un centre funéraire afin de répondre à la demande croissante en la matière et aux difficultés actuelles des Agathois à accompagner leurs proches défunts sans devoir se déplacer sur d'autres communes.

La construction de la chambre funéraire d'une surface de 100m² avec 4 salons, ainsi qu'une salle de réception, sur un terrain de 833 m² jouxtant le cimetière communal situé boulevard Georges Pompidou, a été confiée à la société FUNECAP.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en décembre 2023.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, L RUIZ, L LAROSE, S FRANCES, J LOPEZ, J VIRANTIN, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

ALARY V, DE LORME H, FAIVRE D, GATTO G, LORENTZ JC, MONNIER V, PACOT C, PAQUAY P, PONCE JP, TELLIER D, THEVENARD D.

Absents non excusés :

BAILLES C, J GARCIA, GOUDARD G, LEGGI L, POULAIN P, PUPAIZ D, SANCHEZ R.